

oppose au principe fondamental de l'Organiseur, qui veut absolument remplacer la royauté dans un état où on ne la veut plus. „ *Il est indispen-*
 „ *sable*, dit le rédacteur du *Projet d'organisa-*
 „ *tion, d'adapter à la constitution de nou-*
 „ *veaux ressorts, pour remplacer le vuide de la*
 „ *souveraineté, & pour ramener tous les au-*
 „ *tres à un état républicain.* On auroit cru que
 „ le *ressort monarchique* devenant parfaitement
 „ inutile dans un *état républicain*, il étoit aussi
 „ inutile de suppléer à son élasticité; on au-
 „ roit cru que la nouvelle république avoit
 „ des *ressorts* suffisans pour son administration
 „ intérieure dans l'ordre constitutionnel de la
 „ représentation du peuple Flamand; pris égard
 „ sur-tout que les principaux *ressorts* de la sou-
 „ veraineté de la Flandre se trouvoient con-
 „ centrés dans le congrès avec ceux des au-
 „ tres provinces par l'*acte d'union & de con-*
 „ *fédération du 11 Janvier 1790.* J'invite tous
 „ les *fondeurs* politiques à jeter un œil atten-
 „ tif sur cette *confédération*; ils y verront un
 „ chef-d'œuvre de sagesse, qui en conservant
 „ intactes les loix constitutionnelles, justifie
 „ les réclamations de 1787, & les efforts qu'ont
 „ faits en dernier lieu les provinces-Belgiques
 „ pour récupérer la liberté, sans leur faire
 „ rien perdre des avantages du gouvernement
 „ monarchique, dont elles se sont affranchies;
 „ ils verront dans cette *confédération* la réponse
 „ sans réplique aux paralogismes des censeurs,
 „ qui s'épuisent en vain à trouver dans le nou-
 „ veau régime de nos provinces les défauts &
 „ les vices, que l'expérience a fait remarquer
 „ dans les autres républiques de l'Europe. „
 „ Mais ce qui a le plus étonné dans le
 „ proëme du *Projet d'organisation*, c'est le
 „ *Tome II.*